



LE CHEF DE CABINET

Paris, le 14 MARS 2011

Nos Réf. : B/20

Vos Réf. : Votre lettre du 30/10/2010

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. François Baroin, Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, Porte-parole du Gouvernement, sur votre souhait d'obtenir l'accès au procès-verbal de l'inventaire des actifs des régimes de prévoyance transférés à la Caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes établi conformément à l'article 62 du décret n° 79-607 du 3 juillet 1979 relatif au régime d'assurance vieillesse des ministres des cultes et membres des congrégations et collectivités religieuses institué par la loi n° 78-4 du 2 janvier 1978.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le document demandé.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur A G

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

139 rue de Bercy - Télédéc 144 - 75572 Paris cedex 12

Conformément à l'article 62 du Décret n° 79-607, nous, soussignés, MM. QUESADA et VIGOT avons dressé le Procès-Verbal des Actifs détenus par la C.A.P.A. et l'E.M.I..

Considérant que la Caisse Mutuelle d'Assurance Vieillesse des cultes n'a effectivement été mise en place qu'au 22 Décembre 1979, il nous a semblé plus logique de dresser cet inventaire au 31 Décembre 1979 et de vérifier si les valeurs d'actif étaient correctement reprises à l'ouverture des comptes 1980.

Les valeurs d'actif de l'E.M.I. et de la C.A.P.A. sont donc, au 31 Décembre 1979 conformes à l'inventaire ci-après.

E.M.I. - ACTIF au 31.12.79

VALEURS IMMOBILIERES (1)

• Matériel et mobilier de Bureau

22 360,57

Valeur brute

71 112,66

Amortissements

48 752,09

761 243,24

• Matériel informatique

Valeur brute

2 470 512,89

Amortissements

1 709 269,65

VALEURS REALISABLES

47 394 661,82

• Produits à recevoir

2 778 362,34

• Allocations à récupérer

24 916

• Compte CAMAVIC (2)

44 591 383,48

VALEURS DISPONIBLES (3)

45 152 554,47

• Placements

10 740 000

• Compte CCP

1 848 189,94

• Compte CCF

12 431 548,46

• Compte Sté Gale

19 347 702,97

• Compte I.S.

785 113,10

(INDOSUEZ)

93 330 820,10

93 330 820,10

PASSIF

DETTES A COURT TERME

• Charges à payer

49 116 958,50

• Acomptes cotisations 80

40 650

49 157 608,50

- 49 157 608,50

ACTIF NET

44 173 211,60

44 173 211,60

C.A.P.A. - ACTIF au 31.12.79

VALEURS IMMOBILIERES

Néant

VALEURS REALISABLES

. Produits & Recevoir 60 735
 . Allocations & Récupérer 45 625
 . Compte CAMATIC (2) 7 657 079,07

7 763 079,07

VALEURS DISPONIBLES (3)

. Placements 7 000 000
 . C.C.P. 752 782,83
 . Banque 1 903 227,73

9 656 010,56

17 419 089,63

17 419 089,63

PASSIF

CHARGES A PAYER

Provisions

1 135 466,27

28 000

1 163 466,27

- 1 163 466,27

ACTIF NET

16 255 623,36

16 255 623,36
60 428 834,96

- (1) Cette vérification a été opérée à l'aide de l'inventaire physique détenu par l'organisme et n'appelle pas d'observation.
- (2) Ces deux chiffres représentent les soldes des opérations effectuées par l'E.M.I. et la C.A.P.A. pour le compte de la Caisse Mutuelle d'Assurance Vieillesse des Cultes (C.A.M.A.V.I.C.)
La régularisation est intervenue début 1980.
- (3) Vérification opérée avec les extraits des organismes financiers et les états de rapprochement établis par l'Agent-Comptable -
Sans observation.

Bien que créée tardivement, (22 Décembre 1979), la C.A.M.A.V.I.C. a enregistré quelques opérations comptables. Son bilan au 31.12.79 se présentait ainsi :

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>	
<u>VALEURS REALISABLES</u>		<u>VALEURS REALISABLES</u>	
Produits de placement à recevoir	386 188,76	* Acompte sur remboursement d'allocations spéciales au Fonds Spécial	22 500 000
<u>VALEURS DISPONIBLES</u>		* Contribution au Fonds spécial	7 500 000
C.D.C.	153 000 000	* E.M.I.: solde des opérations faites pour le compte de la C.A.M.A.V.I.C.	44 591 383,48
		* C.A.P.A.: solde des opérations faites pour le compte de la C.A.M.A.V.I.C.	7 657 079,07
		Résultats	71 137 726,21
	<u>153 386 188,76</u>		<u>153 386 188,76</u>

Ces valeurs ont été correctement reprises à l'ouverture des comptes de l'exercice 80.

Clos et Signé à PARIS, le 1er DECEMBRE 1980

QUESADA

J.P. VIGOT


